

Règlement du Concours Miels de Lozère 2024

Article 1

Le concours des miels de Lozère, organisé par le Syndicat Apicole de la Lozère, est ouvert à tous les apiculteurs déclarés du département de la Lozère.

Article 2

Les apiculteurs possédant 50 ruches et plus concourront dans la catégorie 1 « plus de 50 ruches » Les apiculteurs possédant moins de 50 ruches concourront dans la catégorie 2 « moins de 50 ruches ».

Article 3

Afin de participer aux frais d'organisation, les candidats au concours des miels acquitteront

Un droit d'inscription :

- Les adhérents du Syndicat Apicole de la Lozère bénéficie d'un tarif préférentiel de 10 euros •

Les non adhérents devront acquitter un droit d'inscription de 30 euros

Plus une participation de 10,00€ par échantillons présentés (un seul échantillon par section)

Article 4

Pour l'édition 2024, les sections suivantes sont ouvertes :

Miel des Gorges du Tarn

Miel Polyfloral Margeride Aubrac

Miel Polyfloral Causses

Miel Polyfloral Sud Lozère (Aigoual, Mont Lozère, Bougés, Gardons...)

Miel de forêt

Miel de framboisier

Miel de châtaignier

Miel de bruyère callune

Miel de ronce

Miel de sainfoin

Pains d'épices

Produits divers à base de miel (vinaigre, hydromel, fruits secs/miel ...)

Article 5

Pour concourir chaque apiculteur devra remplir une fiche d'inscription qu'il devra adresser à Henri Bessière avant le vendredi 22 novembre 2024.

Il ne pourra présenter qu'un seul miel par section.

Henri Bessière

Secrétaire/ Trésorier du Syndicat Apicole de la Lozère....

Afin de simplifier le travail des organisateurs, chaque échantillon de miel inscrit au Concours devra être conditionné dans un pot de 250grs (de préférence) ou 500grs, présenté tel qu'il est proposé à la clientèle, **mais sans votre étiquette . Sur le couvercle, vous apposerez votre nom, prénom, adresse, téléphone.** La veille du Concours, les miels seront anonymés.

Les échantillons de miels devront être déposés avant le 22 novembre 2024

soit chez :

- Coopérative Sud Lozère ZA de Saint Julien du Gourg 48400 Florac
- Luc Richard Combayre 48100 Palhers
- Chez Benjamin Gonella clinique vétérinaire 32 Av du père Coudrin 48000 Mende pendant les horaires d'ouverture

ATTENTION !

Si, dans une section, moins de trois échantillons sont présentés, cette section sera annulée. En revanche, le ou les deux échantillons seront mis à la dégustation et l'un d'eux pourra obtenir un « coup de cœur ».

Article 6

Les différents jurys, composés de membres bénévoles, sont constitués d'un président, d'un secrétaire et d'au moins deux autres dégustateurs.

Un apiculteur présentant un miel dans une section ne peut pas être membre de ce jury. Après dégustation une fiche de notation sera remplie par chaque dégustateur et après délibération, les jurys de chaque section attribueront des médailles d'or, d'argent ou de bronze.

Les distinctions ne pourront être accordées à plus de 33% de l'ensemble des échantillons présentés.

Article 7

Les lauréats de la section 1 recevront un diplôme et un rouleau d'étiquettes autocollantes correspondant à la médaille obtenue.

Les médailles obtenues ne pourront être affichées que pour le lot de miel primé et dans un délai de deux ans au plus tard soit le 28 novembre 2026

Les lauréats de la section 2 recevront un diplôme.

Les résultats du concours seront publiés dans les médias départementaux.

Article 8

Le jury du Concours des miels de Lozère se réunira le 28 novembre 2024 au matin aux Ateliers du Prieuré à Laval Atger. Dès la fin de la dégustation, les résultats du concours des miels de Lozère seront proclamés ! Un repas sera partagé à l'issue de la manifestation et suivi d'une visite des ateliers de fabrication de ruches, cadres.....

Les fiches d'inscription ainsi que le règlement doivent être demandées à :

Henri Bessiere

Mail : info@lozereterredemiel.com

Chez Henri BESSIERE

(Secrétaire Trésorier)

1401 Route de Peyre en Aubrac

Le Pont de Roudils

48700 Serverette

04 66 48 32 77